

voie comme ailleurs, les artistes sont de plus en plus sollicités pour des projets dont la durée d'intervention et les financements se réduisent au fil des années. Cela crée une situation paradoxale, entre augmentation de la demande et émiettement des moyens alloués à chaque projet. Cette situation résulte assez naturellement de politiques qui, sur le plan national aussi bien que local, conduisent à une multiplication quantitative de projets. La tendance générale est au rétrécissement des heures d'intervention par classe, le modèle des ateliers de pratique et des classes culturelles ne pouvant être généralisé. La dynamique de partenariat en Savoie ne peut plus faire l'économie d'une réflexion de fond sur les conditions d'emploi des artistes, qui ne peuvent être régies par une perspective additionnelle d'heures effectuées çà et là. Comme l'étude le relève, la Savoie souffre d'un décalage entre d'impor-

tants équipements culturels, de grande qualité, et une réelle difficulté pour les compagnies indépendantes à résider dans le département. L'emploi culturel est donc une des données importantes à prendre en compte pour le développement de l'éducation artistique et culturelle. L'étude, à cet égard, préconise de définir les conditions d'un missionnement d'équipes artistiques, à la fois résidant dans le département et extérieures au département. Ce missionnement pose aussi la question d'une politique de soutien à la création, qui est la base même du développement des pratiques artistiques et culturelles à l'école et en dehors de l'école.

Marie-Christine Bordeaux

*Maître de conférences en sciences de la communication,
Université Stendhal Grenoble 3, chercheuse au GRESEC*

Le soutien des régions au spectacle vivant

Cécile Martin, Jean-Pierre Saez

Les régions ont progressivement développé leurs interventions dans le champ culturel en cherchant le plus souvent à les articuler autour de leurs compétences de base : la formation, l'aménagement du territoire et le développement économique. Avançant à des rythmes différents, elles se dotent progressivement de politiques culturelles régionales, de stratégies territoriales et de programmes de soutien à la création et à la diffusion artistique dans le domaine des arts vivants notamment.

Par ailleurs, l'ouverture de la crise du régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel (2003) a constitué un élément déclencheur à partir duquel les régions ont essayé de repenser leurs politiques en faveur du spectacle vivant, lesquelles mobilisent désormais bien souvent plus de 50% de leur budget consacré à la culture.

Ces dernières années, la plupart des régions ont ainsi voulu donner une priorité financière et symbolique au spectacle vivant dans leur politique culturelle, tout en cherchant à aborder le sujet de la manière la moins conflictuelle possible et en ayant également pour préoccupation d'intervenir de manière soutenable.

Pour affronter ces différentes problématiques, un renforcement du besoin de coopération entre collectivités publiques s'est fait sentir, et les régions se sont trouvées au cœur de ce questionnement. En effet, la recomposition du paysage territorial engagé depuis deux décennies et les incertitudes actuelles sur le repositionnement de l'État dans le domaine culturel, accentuent la nécessité pour les régions de prendre une part plus active dans les politiques culturelles. Dans ce contexte, nombre de régions s'interrogent sur l'évolution de la structuration de leurs politiques culturelles, avec le sentiment d'avoir atteint leurs limites en matière de financement, en l'état actuel de leurs ressources, de leurs obligations et de la fiscalité locale (même s'il faut préciser que la contribution des régions à la culture présente des situations contrastées à l'échelle nationale).

UNE MISSION DE REPÉRAGE POUR UNE RÉFLEXION PARTAGÉE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Si l'on perçoit globalement l'importance et la diversité des interventions régionales dans le domaine culturel, il n'existe pas aujourd'hui d'état des lieux des modalités d'intervention et d'accompagnement de la vie artistique engagées par ces collectivités. Ce constat a déterminé l'établissement public de coopération culturelle AR-CADI (Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Ile-de-France) à prendre l'initiative d'une démarche de repérage sur les politiques de soutien des

régions au domaine du spectacle vivant. Il en a confié la réalisation à l'Observatoire des politiques culturelles¹ qui s'est rapproché de la commission culture de l'Association des régions de France (ARF), afin de mettre en place une démarche partagée.

L'objectif de cette enquête, qui s'est déroulée sur l'année 2007, consistait à dresser un état des lieux descriptif des politiques menées par les conseils régionaux en faveur du spectacle vivant, afin d'établir un outil de travail pour faciliter la circulation de l'information entre les services et les responsables politiques des régions et alimenter la réflexion des différents acteurs et partenaires de ces politiques publiques. Ce repérage n'avait pas pour vocation d'établir des données comparatives, mais plutôt d'identifier les grandes tendances, les similitudes et les spécificités dans les modes d'intervention des régions. Il s'agissait de rassembler des informations disponibles auprès des services régionaux sur quelques thématiques jugées prioritaires, afin de constituer une base de référence pour la poursuite éventuelle d'études plus approfondies.

DES POLITIQUES RÉGIONALES TRANSVERSALES ET INNOVANTES

L'Observatoire des politiques culturelles s'est investi dans ce travail car il vient alimenter, de façon très utile, des travaux antérieurs² et des réflexions à venir (démarches engagées par certaines fédérations de collectivités territoriales dont l'ARF, Entretiens de Valois mis en place par l'État en ce début d'année 2008...).

Nous retiendrons ici quelques thématiques qui sont au cœur des interrogations régionales, tout en soulignant le caractère bien souvent innovant des politiques mises en œuvre par ces collectivités.

Tout d'abord, les régions s'interrogent sur la manière dont elles doivent **s'organiser pour renouveler leurs politiques**. L'enquête montre que la plupart d'entre elles ont développé leurs **services culturels** ces dernières années parallèlement à la montée en puissance de leurs budgets mais également à un besoin de professionnalisation et de compétences internes nouvelles. Cette restructuration des services s'est le plus souvent accompagnée d'une réflexion sur les missions et l'organisation des **agences régionales** ou organismes régionaux associés, afin d'apporter plus

de cohérence dans l'action de leurs différentes structures au regard de l'évolution de l'environnement artistique et culturel mais également institutionnel. Les régions doivent-elles soutenir le fonctionnement de structures régionales et jusqu'à quels niveaux ? Doivent-elles privilégier une politique de soutien direct au projet culturel ? Peuvent-elles concilier ces deux logiques ?

Par ailleurs, la mise en place de différents types de **concertations** avec les acteurs culturels a constitué un point d'appui pour la redéfinition des politiques culturelles de plus d'une région sur deux, ce qui montre bien l'esprit prospectif dans lequel ces collectivités se sont engagées dans ce domaine. Ces travaux ont également joué un rôle important pour aider les services régionaux et les professionnels du secteur à affronter la complexité des questions posées et, pour ces derniers, à mieux se structurer en interlocuteurs collectifs. Parallèlement, l'attitude des acteurs culturels à l'égard des collectivités territoriales et en particulier des régions, a considérablement évolué en quelques années. Le discours sur l'État impartial, garant de la liberté de création et de l'équité territoriale, est peut-être en train d'être supplanté par un discours d'attente, d'exigence et d'espoir vis-à-vis des régions. Longtemps nostalgiques de l'époque où l'État était l'interlocuteur principal qui donnait le ton des politiques culturelles (ce qui avait souvent pour corollaire une méfiance vis-à-vis des collectivités territoriales avec une mise en doute de l'impartialité de leurs responsables), les acteurs professionnels ont découvert le niveau de collectivité « régional » et la manière de travailler avec les services correspondants au fur et à mesure de la prise en charge par les régions de plus grandes responsabilités dans le domaine des arts vivants. On peut parler d'un processus de construction d'une culture commune des politiques culturelles, du fait du développement de ces responsabilités, et, surtout, du fait de l'évolution des manières de travailler ensemble.

Les régions ont ainsi pu renforcer leur **légitimité**, au point qu'elles peuvent apparaître aujourd'hui comme le médiateur politique de base au niveau régional, facilitant la réflexion sur l'articulation entre les politiques locales et prenant en charge ou animant un certain nombre de questions de fond qui se posent aujourd'hui au spectacle

Ces dernières années, la plupart des régions ont voulu donner une priorité financière et symbolique au spectacle vivant dans leur politique culturelle, tout en cherchant à aborder le sujet de la manière la moins conflictuelle possible et en ayant également pour préoccupation d'intervenir de manière soutenable.

NOTES

1- La réalisation de cette enquête a été confiée à Pascale Chaumet en tant que chargée d'étude pour l'Observatoire des politiques culturelles.

2- Citons notamment : F.Liot (dir.), *La politique de soutien au spectacle vivant du*

conseil général des Pyrénées-Atlantiques, Observatoire des politiques culturelles, 2006 ; Ph.Chaudoir, E.Brandl, *Évaluation de la convention des scènes régionales Rhône-Alpes*, Observatoire des politiques culturelles, 2005.

vivant : l'emploi et la formation bien entendu, mais aussi la mutualisation des moyens, la mise en réseau des acteurs, la problématique de la diffusion infra et extra régionale, la mobilité des artistes, l'équilibre entre institutions et compagnies indépendantes, la vie artistique et culturelle dans les territoires...

Parmi les nombreuses pistes de travail ouvertes par l'enquête présentée ici, il est intéressant de mettre en exergue l'avancée des régions en matière d'évaluation et d'observation culturelles. Il semble en effet que les régions sont de plus en plus nombreuses à pouvoir établir directement ou par le biais de partenaires régionaux des stratégies en la matière, et qu'elles privilégient systématiquement le spectacle vivant (pour avoir une vue plus nette de la situation en matière d'emploi, de formations, d'irrigation du territoire...). Il serait intéressant de regarder comment elles diffusent et transforment ces éléments d'information et d'analyse pour faire évoluer leurs politiques. Là encore, elles paraissent hésitantes à « métaboliser » cette observation à la fois pour des raisons politiques et des questions de méthode. Les COREPS paraissent à cet égard un premier niveau de travail expérimental pour un certain nombre de régions, ce qui permet d'engager un débat à la fois relativement ouvert et maîtrisé sur les questions d'emploi et de formation dans le spectacle vivant, entre une variété d'acteurs et de partenaires. Mais cette approche n'est pas partagée par l'ensemble des régions, pour des raisons diverses qui sont également liées à la qualité des relations nouées avec les services de l'État.

Enfin, la plupart des régions et les agences qui leur sont attachées se posent la question de l'interrégionalité, à travers la problématique de la mobilité des équipes artistiques. Pourtant si chacun appelle au développement de l'interrégionalité dans le spectacle vivant, les institutions régionales ont du mal à définir une stratégie en la matière. Des expérimentations existent dans divers domaines et entre différents territoires régionaux, y compris à l'échelle transfrontalière, et mériteraient d'être mieux connues et partagées.

Derrière ces questionnements, il s'agit de comprendre quelle pourrait être la place des régions dans une architecture redessinée des rôles des collectivités publiques en matière de spectacle vivant. Les régions ont-elles la capacité de devenir chefs de file de ces politiques ? Le souhaitent-elles ? Ce positionnement est-il pertinent ? Le débat avorté sur la notion de chef de file laisse cependant penser que ce concept n'est pas consensuel pour les collectivités. Faut-il alors parler d'un rôle de coordination, de médiation ? Ce rôle doit-il être défini par la loi ou par le contrat ? Dans ce dernier cas, comment l'inciter ?

Les incertitudes pesant sur les moyens affectés à la décentralisation rendent les collectivités territoriales (dont les régions) prudentes dans le renforcement de leur investissements notamment en faveur de la culture. Toutes ces questions soulignent l'intérêt pour les collectivités territoriales, de réfléchir à la mise en place d'une approche mutualisée de l'évaluation de leurs politiques culturelles.

Cécile Martin

Directrice des études, OPC

Jean-Pierre Saez

Directeur de l'OPC



REPÉRER LES ACTEURS DU DIALOGUE INTERCULTUREL EN EUROPE : WWW.LABFORCULTURE.ORG

Réalisée à la demande du LabforCulture, par l'Observatoire des politiques culturelles et Banlieues d'Europe sous la forme d'un repérage, cette enquête nationale regroupe environ soixante-dix structures artistiques et culturelles françaises impliquées dans les échanges transfrontaliers, européens et internationaux.

Cette enquête est partie intégrante d'un large panorama des acteurs artistiques et culturels à travers toute l'Europe : l'Ukraine, la Biélorussie, l'Espagne, la Pologne, la Moldavie, la Turquie, le Portugal, la Roumanie et la Bulgarie ont déjà apporté leur contribution, suivis dernièrement par les pays nordiques (Danemark, Islande, Suède, Finlande, Norvège).

Plus globalement, ce repérage pourra être enrichi par d'autres rubriques qu'offre le site labforculture : chacun peut, en effet, proposer son organisme via la rubrique « Ajouter un contenu », qui viendra alimenter les ressources de cette plateforme de coopération culturelle.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA MISSION DE REPÉRAGE

Pascale Chaumet

L'enquête réalisée en 2007 est basée sur des entretiens téléphoniques auprès de représentants des 22 conseils régionaux métropolitains, ainsi que sur une analyse documentaire¹.

UNE FORTE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION TERRITORIALE DU SPECTACLE VIVANT

Le spectacle vivant représente le plus gros budget du poste culture, bien souvent de l'ordre de 50 % et parfois plus selon les dispositifs pris en compte et les disciplines agrégées. Il n'est cependant pas forcément considéré comme prioritaire en tant que tel, et la politique menée en sa faveur s'inscrit souvent dans des objectifs plus larges, liés à des contextes régionaux ou à des politiques transversales. Ainsi, la plupart des politiques régionales répondent-elles à des préoccupations d'aménagement culturel du territoire, plutôt qu'à une approche sectorielle du spectacle vivant ou qu'à un soutien direct à la création. Ceci se manifeste par des mesures de rééquilibrage géographique, également par des mesures de rééquilibrage entre disciplines. Outil d'intervention culturelle mobile, facilement opérationnel, point d'appui pour le développement culturel, le spectacle vivant est reconnu pour son impact en termes d'emplois. Il permet une représentation de la culture aussi bien en zones rurales qu'urbaines et il est fréquemment utilisé pour revaloriser l'image d'une région ou favoriser son rayonnement.

RÉNOVER ET OPTIMISER L'INTERVENTION RÉGIONALE

Lors des entretiens, 18 régions sur 22 ont déclaré avoir accompli un travail important pour reconsidérer leurs politiques en faveur du spectacle vivant. Trois types de démarches sont identifiables : la première correspond à un renforcement, une amélioration ou une correction de dispositifs déjà en place ; la deuxième concerne la création de nouveaux dispositifs d'intervention, ainsi que la prise en compte de nouvelles nécessités ; enfin, la troisième se traduit par une transformation profonde des dispositifs et des procédures, ainsi que par la mise en place de nouveaux cadres d'intervention. Soulignons que la plupart des régions ont construit la rénovation de leurs modes d'intervention à partir de constats et selon des objectifs relativement similaires : prendre en compte toute la chaîne du spectacle vivant et toutes les disciplines ; rompre avec la politique de guichet ; optimiser, simplifier, mettre en cohérence et « critériser » les dispositifs ; rationaliser l'action par la mise en réseau et la structuration du territoire ; ou encore, mieux mettre en relation les artistes et le public à travers des résidences sur des territoires. Ces évolutions ont souvent été motivées par la situation de l'emploi culturel et le désengagement de

l'État. La crise des intermittents a en effet conduit les régions à consentir des efforts budgétaires particuliers ainsi qu'à mettre en place des mesures en faveur de la consolidation de l'emploi culturel ou de son observation. Toutefois, les régions ont conscience qu'elles ne peuvent résoudre seules ce problème, et souhaitent rester dans leur domaine de compétence (formation et aides indirectes à l'emploi).

Sur le plan budgétaire, ces évolutions se traduisent par une hausse régulière des budgets depuis 2004 dans presque toutes les régions. En 2007, la tendance générale est au ralentissement : une petite moitié seulement des régions poursuit l'augmentation budgétaire, les autres vont vers une stabilisation. Les collaborations menées avec d'autres directions régionales permettent, dans certains cas, d'agréger des crédits en provenance d'autres lignes budgétaires (ceci montre l'intérêt d'accéder à des données budgétaires consolidées, ce qui n'est pour l'instant guère possible).

DES DISPOSITIFS EN PRISE AVEC L'ÉVOLUTION DES PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES

La comparaison des dispositifs entre régions est rendu difficile par la disparité des intitulés et la diversité des objectifs poursuivis. On observe néanmoins deux grandes tendances : l'une cherche à couvrir tout le champ d'intervention par un grand nombre de dispositifs et des procédures d'attribution complexes, l'autre concentre l'intervention autour d'un nombre restreint de dispositifs. On note par ailleurs que les politiques de résidences et de conventionnement se développent fortement. La plupart des régions, et notamment celles qui ont renouvelé leurs cadres ou règlements d'intervention, ont mené un travail conséquent sur la question des critères d'instruction qui sont souvent maintenant consultables en ligne. En matière d'évaluation, les régions reconnaissent le manque d'outils dont elles disposent, tout en soulignant la nécessité de ces démarches. Cependant, dans bien des cas, les critères d'instruction des dossiers et d'évaluation sont confondus, et l'évaluation est conduite au moment de l'instruction d'une nouvelle demande de subvention, à partir des bilans opérationnels et financiers fournis par les bénéficiaires. D'autres indicateurs sont toutefois recherchés *a posteriori* : partenariats professionnels noués, pertinence artistique, réalité de la diffusion en région, travail auprès des publics.

En ce qui concerne la mutualisation, le degré d'avancement de la réflexion est très différent d'une région à l'autre. C'est principalement par le biais des aides à l'emploi que la mutualisation se concrétise. Les groupements d'employeurs sont

fréquemment cités, soit comme une réalité déjà effective, soit comme une injonction forte auprès des acteurs concernés. La mutualisation de lieux et de matériel est en revanche très peu citée. Les réseaux, quant à eux, sont rarement soutenus en tant que tels mais certains dispositifs sont typiquement des incitations à la mise en réseau. Il arrive même que la région l'impose aux acteurs, tout particulièrement dans le cadre des politiques territoriales. Les agences et les pôles ressources jouent un rôle particulièrement important dans cette mise en réseaux qui fait le plus souvent partie de leurs missions. La question de l'expertise, le rôle des agences régionales, l'organisation des services internes ainsi que l'observation culturelle sont traités dans le chapitre consacré aux modalités de mise en œuvre de l'action régionale.

DES POLITIQUES PARTENARIALES ENTRE COLLECTIVITÉS PLUS OU MOINS DÉVELOPPÉES

Le degré de structuration des partenariats entre collectivités est très variable d'une région à l'autre. L'axe le plus complexe semble être le développement culturel des territoires (investissements et projets). La région joue un rôle incitateur, particulièrement auprès des pays qui, selon la plupart de nos interlocuteurs, se révèlent être une bonne échelle pour relayer la diffusion de la politique régionale. Les régions qui s'engagent fortement sur la mobilisation de cet échelon ont souvent mis en place des méthodes *ad hoc* très créatives sur le plan des procédures et des modes d'administration. La présence de volets culturels dans les contrats de pays est toutefois loin d'être systématique.

La question des festivals est également un thème sensible : presque toutes les régions subissent une inflation de l'offre (et des demandes de subventions) sur leur territoire. Cette situation a conduit de nombreuses régions à mettre en place une politique de régulation, voire à ce désengager de ce secteur. Mais l'enquête montre également que les festivals constituent souvent le seul outil de développement culturel opérationnel sur certains territoires, et que des projets pérennes émergent parfois de la dynamique qu'ils ont créée. Ils sont alors reconnus comme des outils de structuration et de renforcement des partenariats entre collectivités, ce qui explique que certaines régions continuent à soutenir l'émergence de nouvelles manifestations.

Pascale Chaumet
Chargée de mission auprès de l'OPC

NOTES

1 – La synthèse complète de cette enquête est en ligne sur le site www.observatoire-culture.net